

W. 61. - HL.

N o t i c e

à l'intention de Monsieur le Chef du Département.

M. Söderblom, Ministre de Suède, est venu me voir le 11 février au sujet des récentes notes alliées concernant la propriété de l'ancien Etat allemand.

M. Söderblom m'a lu le texte de la note que les Alliés ont remis à la Suède le 21 janvier. Autant que j'en puis juger après une lecture rapide, ce texte est exactement le même que celui des notes qui nous ont été envoyées le 10 février.

Le Gouvernement suédois a fait examiner ces documents par M. Sandström, Chef du "Fluchtkapitalbureau" suédois, qui traite la question des avoirs allemands et par un juriste-consulte du Ministère des Affaires étrangères. Les autorités de Stockholm espèrent connaître le sens de la réponse que la Suisse donnera aux notes analogues qu'elle a reçues.

Je réponds à M. Söderblom que la question soulevée dans les notes alliées sur la nature de l'occupation en Allemagne a déjà été examinée à fond par trois juristes éminents en Suisse. Il n'est donc pas probable que le texte des nouvelles notes doivent faire l'objet d'un nouvel examen approfondi de la part d'experts du droit international public pris en dehors du Département Politique. J'informe, en outre, le Ministre de Suède que le Conseil Fédéral a pris connaissance de cette note le matin même et je lui laisse entendre qu'il est fort douteux que la Suisse modifie sa manière de voir. M. Söderblom me dit, de son côté, qu'il croit très invraisemblable que la Suède cède aux injonctions alliées.

Faisant allusion à des pourparlers qui devront s'ouvrir peu après le retour de M. le Ministre Stucki avec une délégation suédoise sur la question des conflits de séquestre que pose la liquidation des avoirs allemands en Suisse et en Suède, M. Söderblom suggère que M. Sandström, qui dirigera la délégation suédoise, et M. Stucki échangent également leur point de vue au sujet des nouvelles notes concernant la propriété du Gouvernement du Reich.

M. le Ministre Söderblom attacherait un grand prix à ce que nous l'informions du contenu de la réponse que nous donnerons aux Alliés avant que cette réponse ne soit notifiée. Je lui donne cette assurance.

A la fin de l'entretien, M. Söderblom me parle encore de la question de la certification des avoirs suisses aux Etats-Unis sur laquelle son Gouvernement lui a demandé des informations. Je lui dis que cette question est de la compétence de M. le Ministre Hohl.

12/2/1948.

sig. A. Daeniker.

